



PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2026 18H30

Nombre de membres en exercice	26	
Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
Date de la convocation	17 février 2026	

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Nathalie VASSEUR, secrétaire de séance et Mme Aurélie DERASSE, auxiliaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :

« Chers collègues,

Nous nous retrouvons ce soir pour voter le budget 2026. Même s'il pourrait sembler plus judicieux que les élections municipales soient passées pour valider les choix, il est évident que nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre.

Dans une station balnéaire, comme la nôtre, tout doit être « *pimant* », comme l'aurait dit notre ami Jean-Jacques, avant le début de la belle saison. Nos agents disposent déjà de

peu de temps pour intervenir, aussi, devons-nous pouvoir procéder aux achats et engagements nécessaires dès que nous avons reçu les notifications des recettes que nous pourrions percevoir. Le vote ce soir nous évite de perdre un temps précieux.

Cette réunion est la dernière de notre mandature. Je tiens à vous remercier toutes et tous pour la contribution que vous avez apportée au fonctionnement de nos séances du conseil municipal. Nos réunions se sont toujours tenues de manière courtoise, et c'est à chacune et à chacun de vous, sans exception, que nous le devons.

Un mandat particulier, si tout le monde se rappelle comment il a débuté, avec cette crise de Covid et qui s'est poursuivi dans des conditions singulières avec les coups de rabot successifs du Gouvernement, mais nous avons tous su faire face. Encore merci.

À celles et ceux qui ne se représentent pas, je vous souhaite bonne route. Nous serons très certainement amenés à nous revoir dans un autre cadre. Aux autres, je vous dis tout simplement : « à bientôt pour de nouvelles aventures ».

COURRIER REÇU :

- Mail du président de l'association modéliste de la Vallée de la Bresle Normandie Picardie qui remercie la municipalité pour la subvention exceptionnelle octroyée.

Sommaire

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023	3
ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE	5
DÉLIBÉRATIONS	9
<u>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE.....</u>	9
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES	9
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2026.....	9
SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE DEVENU VACANT - MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL	10
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES	11
5.6 EXERCICE DES MANDATS LOCAUX.....	13
INFORMATION	13
MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS APRÈS SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT	13
<u>1. COMMANDE PUBLIQUE.....</u>	15

1.1 MARCHÉS PUBLICS..... 15

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SUIVI - ANIMATION OPAH-RU 15

7. FINANCES LOCALES..... 17

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES 17

BUDGET VILLE DU TRÉPORT- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 17

BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 18

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 19

7.2 FISCALITÉS 21

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2026 21

7.5 SUBVENTIONS 22

SUBVENTION 2026 - CCAS..... 22

7.10 DIVERS..... 23

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU SMUR - ANNÉE 2026 23

MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX 25

VALORISATION DES MOYENS LOGISTIQUES MIS À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES 26

QUESTIONS ORALES 27

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023

2026/065	03/02/2026	Commande publique - travaux de création d'une aire de 55 emplacements de stationnement pour camping-cars (domaine Crèvecoeur) - EBTP - avenant 1	<p>Considérant le marché de travaux de création d'une aire de stationnement pour camping-cars conclu avec EBTP et notifié le 25/09/2025,</p> <p>Considérant la modification à la marge de certains postes en cours de chantier : modification des bornes électricité / eau par des bornes électricité uniquement sur les emplacements et prestations accessoires, ajout de chambres et de fourreaux télécom et prestations accessoires, retrait des caniveaux, non réalisation des aménagements divers remplacés par de l'engazonnement du pourtour,</p> <p>Il a été décidé de conclure un avenant technique n°1 avec la société EBTP pour la modification à la marge du projet.</p> <p>Ces modifications entraînent une moins-value de 1 135,75€ HT, soit 1 362,90€ TTC</p>
2026/066	En cours de signature	Passation contrat de location - Cabine n°501	<p>Location cabine de plage</p> <p>Période du 1^{er} mai au 30 septembre 2026</p> <p>Redevance 1 042,00€</p>

2026/067	En cours de signature	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public communal - Ville du Tréport / l'EARL du Bord de mer	<p>Considérant la demande de l'EARL du Bord de mer sollicitant l'autorisation d'occuper une partie du domaine public communal située au droit de ses parcelles cadastrées section AO n°116 et AO n°119,</p> <p>Considérant l'activité agricole de l'EARL susmentionnée, il y a lieu de faciliter les manœuvres des engins agricoles et éviter le stationnement de véhicules sur cette partie du domaine public,</p> <p>Considérant qu'à cet effet, l'occupant clôturera, à ses frais exclusifs, la surface concernée par l'emprise soit environ 6 mètres par 15 mètres,</p> <p>Il a été décidé de conclure une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public communal entre la Ville et l'EARL du Bord de mer</p> <p>Durée : 12 ans à compter de sa signature</p> <p>Clôture installée à ses frais exclusifs</p> <p>Convention consentie à titre gratuit</p>
2026/068	11/02/2026	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / société Brezac Artifices - spectacle pyrotechnique du 11.04.2026 - fête foraine - animation culturelle 2026	<p>Spectacle pyrotechnique du 11.04.2026 à 22h30 sur la jetée Est</p> <p>Contrat de 6 500€ TTC</p> <p>La Ville aura à sa charge la surveillance et le contrôle des accès et la circulation du public sur le site ainsi que les services d'ordre et de sécurité pendant le montage, le tir et le démontage et le nettoyage du feu d'artifice</p>
2026/069	11/02/2026	Commande publique - vente de gré à gré de biens mobiliers copieurs mis à la réforme	<p>Considérant la mise à la réforme de 14 copieurs KONIKA MINOLTA C450i et C287 en janvier 2026 du fait du renouvellement du parc de plus de 5 ans ;</p> <p>Considérant la possibilité de mettre en vente aux enchères ces objets d'occasion sur la plateforme AGORASTORE ;</p> <p>Considérant l'information transmise aux associations locales qui voudraient s'équiper d'un copieur à petit prix</p> <p>Il a été décidé de valider les meilleures enchères reçues à la date du 08/02/2026 sur AGORASTORE et la demande d'achat reçue par l'UAST le 03/02/2026, pour un montant total de 1 885,00€.</p> <p>Les acquéreurs ont 7 jours pour procéder au paiement des produits auprès du Trésor Public et retirer les produits par leurs propres moyens.</p>
2026/070	En cours de signature	Convention de mise à disposition d'un agent territorial auprès du Syndicat Intercommunal Urbain de la Basse Bresle (SIUAEP) - Ville / SIUAEP	<p>Considérant les nécessités administratives et comptables du SIUAEP Basse Bresle ;</p> <p>Considérant les compétences et savoirs détenus par un agent à temps non complet titulaire du grade de rédacteur principal de 1^{re} classe au sein des service de la Ville du Tréport ;</p> <p>Il a été décidé de conclure une convention de mise à disposition d'un agent territorial auprès du SIUAEP afin de fixer les conditions de mise à disposition</p>

			Convention consentie à titre temporaire, pour la période du 10.02 au 20.03.2026 Le syndicat remboursera à la commune le montant de la rémunération et les charges sociales du fonctionnaire sur la base de 7h hebdomadaires
2026/071	12/02/2026	Commande publique - contrat d'étude et de conseil en assurances - PROTECTAS	Considérant le lancement prochain d'un nouvel appel d'offres en matière d'assurance et les spécificités liées à ce type de services ; Considérant la proposition de contrat envoyée par PROTECTAS afin de réaliser un diagnostic technique de notre situation et de nos besoins, puis d'assister la commune lors de la passation du marché ; Il a été décidé de signer le contrat avec la société PROTECTAS : diagnostic technique, définition des besoins, assistance pour la consultation des assureurs, l'analyse des offres, la mise en place des garanties, retenant la formules n°2 (avec présentation en présentiel du rapport d'analyse) Contrat : 5 170€ HT, soit 6 204€ TTC, payable en 3 échéances
2026/072	En cours de signature	Passation contrat de location de la cabine - Cabine n°500	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2026 Redevance 696,00€
2026/073	16/02/2026	Contrat de maintenance d'une trieuse de pièces » auprès de la sté SUZOHAPP.	Considérant que la Commune a fait l'acquisition en mars 2025, d'une nouvelle trieuse de pièce modèle DTC6 auprès de la société SUZOHAPP France SAS pour les besoins de ses services ; Considérant que la période de garantie d'un an arrive à son terme, il convient de signer un contrat de maintenance n°202600002 auprès de la société SUZOHAPP France SAS ; Il a été décidé de signer un contrat de maintenance avec la société susmentionnée afin d'assurer à la municipalité, les services destinés au maintien en bon état de fonctionnement de la trieuse de pièces modèle DTC6 Le contrat prend effet à compter du 28/03/2026 pour une période d'un an renouvelable par reconduction tacite annuelle. Redevance annuelle : 1 016,00€ HT soit 1 219, 20€ TTC et d'un montant de 762,00€ HT soit 914,00€ TTC pour la période du 28/03 au 31/12/2026 (prorata temporis)

ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

2026/059	04/02/2026	ODP 2026 : RESONANCES Galerie d'art		2026
2026/060	04/02/2026	ODP 2026 : « CAFE DE L'ESPLANADE »		2026

2026/061	04/02/2026	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement quai de la Retenue (RD1015)	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre l'enfouissement d'une ligne basse tension quai de Retenue (RD1015)	Du 11 au 20/02/2026
2026/062	04/02/2026	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue du 8 mai	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la dépose de câbles aériens rue du 08 mai 1945	Le 09/02/2026 de 08h00 à 17h00
2026/063	04/02/2026	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement place de Verdun, rue du Docteur Pépin et rue de la Rade	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le nettoyage et la réparation de conteneurs enterrés place de Verdun, rue Dr Pépin et rue de la Rade	09 et 10/02/2026 de 08h00 à 17h00
2026/064	04/02/2026	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue de la Falaise	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le nettoyage et la réparation de conteneurs enterrés rue de la Falaise	09 et 10/02/2026 de 08h00 à 17h00
2026/065	04/02/2026	ODP 2026 : La Villa Marine		2026
2026/066	04/02/2026	ODP 2026 : GRAIN D'SEL		2026
2026/067	06/02/2026	Restriction temporaire du stationnement - rue Suzanne	Restriction du stationnement devant l'habitation située 47 rue Suzanne afin de stationner le camion de chantier nécessaire pour la réfection des marches de la cave Stationnement autorisé sur 3 emplacements	Du 09 au 20/02/2026
2026/068	06/02/2026	Autorisation d'installation d'une nacelle - passage de l'Avenir	Nacelle installée au niveau du 19, passage de l'Avenir dans le cadre de la repose du garde-corps du balcon de l'habitation	Du 09 au 11/02/2026
2026/069	06/02/2026	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement Boulevard du Calvaire (RD 126E)	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le branchement eau potable au 4 boulevard du Calvaire (RD 126E)	Du 09 au 27/02/2026
2026/070	06/02/2026	Autorisation d'installation d'une zone de chantier quai François 1 ^{er}	Installation d'une zone de chantier sur le trottoir au niveau du 09 quai François 1 ^{er} pour permettre le déchargement des matériaux à l'aide d'une grue	11/02/2026
2026/071	11/02/2026	Occupation temporaire du domaine public à usage commercial - (Carrousel)		
2026/072	11/02/2026	Occupation temporaire du domaine public à usage commercial -Etal poissonnerie N°6 - COMTESSE	ODP étal 6 pour le seul mois de janvier 2026	
2026/073	11/02/2026	Occupation temporaire du domaine public à usage commercial - la frite gourmande		
2026/074	11/02/2026	ODP 2026 : SUPERETTE PROXIMA		2026
2026/075	11/02/2026	ODP 2026 : LA LICORNE		2026
2026/076	11/02/2026	ODP 2026 : Chocolat DIOT		2026

2026/077	11/02/2026	Restriction temporaire du stationnement avenue des Canadiens	Restriction du stationnement avenue des Canadiens sur le côté de la résidence Domitys pour permettre l'emménagement d'un nouvel habitant dans la résidence Stationnement autorisé sur 3 emplacements	12/02/2026
2026/078	11/02/2026	Restriction temporaire du stationnement avenue des Canadiens	Restriction du stationnement avenue des Canadiens sur le côté de la résidence Domitys pour permettre l'emménagement d'un nouvel habitant dans la résidence Stationnement autorisé sur 3 emplacements	15/04/2026
2026/079	11/02/2026	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Saint-Louis et rue Saint-Julien	Échafaudage installé au niveau du 17 rue Saint-Louis et 18 rue Saint-Julien dans le cadre des travaux de couverture et changement des chéneaux de l'habitation	Du 12 au 14/02/2026
2026/080	13/02/2026	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue Alexandre Papin	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la pose d'isolants sur fils nus d'éclairage public à l'aide d'une nacelle au n°48 rue Victor Hugo	Le 10/03/2026 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
2026/081	11/02/2026	Avenant à l'arrêté municipal n° 2026/051 portant nomination d'un régisseur de la régie de recettes « DROITS DE PLACE »	Détermination de l'IFSE régie	Dès notification
2026/082	11/02/2026	Avenant à l'arrêté municipal n° 2026/052 portant nomination d'un régisseur de la régie de recettes « AIRES DE CAMPING-CARS »	Détermination de l'IFSE régie	Dès notification
2026/083	11/02/2026	Avenant à l'arrêté municipal n° 2026/053 portant nomination d'un régisseur de la régie de recettes « STATIONNEMENT VOIE PUBLIQUE »	Détermination de l'IFSE régie	Dès notification
2026/084	11/02/2026	Avenant à l'arrêté municipal n° 2026/054 portant nomination d'un régisseur de la régie de recettes « STATIONNEMENT PARCS FERMÉS »	Détermination de l'IFSE régie	Dès notification
2026/085	13/02/2026	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation route de Dieppe	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement route de Dieppe pour permettre la réparation d'un câble de fibre optique route de Dieppe (RD940) au Tréport Les mesures suivantes pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité au droit du chantier <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de dépasser totale ou catégorielle ; - Limitation de vitesse à 30 Km/h ; - Rétrécissement de chaussée ; - Mise en place d'un alternat par feux tricolores ou avec piquets K10 ; - Interdiction d'arrêt ou de stationnement. 	Du 16 au 20/02/2026

2026/086	13/02/2026	Prolongation d'une autorisation d'installation d'une nacelle - passage de l'Avenir	Nacelle installée au niveau du 19, passage de l'Avenir dans le cadre de la repose du garde-corps du balcon de l'habitation	Du 12 au 28/02/2026
2026/087	En cours de signature	Organisation et déroulement de la fête foraine et réglementation de la circulation et du stationnement	Stationnement et circulation de véhicules de toute nature interdits sur la place de la Poissonnerie (pour la partie allant de la rue du Commerce à la place de la Batterie) et sur la place de la Batterie Du lundi 6 avril, dès l'arrivée des premières installations au lundi 20 avril, après le départ effectif de l'ensemble des véhicules et installations des forains : - La piste cyclable aménagée le long du quai François 1er est neutralisée ; - La circulation, l'arrêt et le stationnement de tout véhicule y sont tolérés ; - Les dispositions prévues à l'article 3 de l'arrêté du 12 septembre 2017 cessent de s'appliquer	Du 06 au 20/04/2026
2026/088	En cours de signature	Déplacement du marché pendant la fête foraine et restriction temporaire du stationnement parking place de la Poissonnerie	Stationnement interdit sur tous les emplacements entre l'entrée du parking place de la poissonnerie, face au bas de la rampe du Musoir et la rue du Commerce, compte tenu de l'organisation de la fête foraine et du déplacement du marché dans la portion du parking susmentionnée	Les 11, 14 et 18/04/2026
2026/089	En cours de signature	Réservation du parking aérien du funiculaire au stationnement des caravanes d'habitation des forains lors de la fête foraine	Stationnement interdit et considéré comme gênant sur le parking aérien du funiculaire du 07 au 20/04/2026	Du 07 au 20/04/2026
2026/090	En cours de signature	Restriction temporaire du stationnement feu d'artifice le 11/04/2026	Stationnement interdit sur plusieurs emplacements esplanade des Congés Payés dans le cadre de l'organisation d'un feu d'artifice sur l'avant-port - Jetée Est à la suite de l'inauguration de la fête foraine	Le 11/04/2026 de 08h00 à la fin de la manifestation
2026/091	16/02/2026	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction du stationnement rue Suzanne afin de permettre l'emménagement d'un habitant au 22 rue Suzanne	Le 18 et le 24/02/2026 de 9h30 à 18h00
2026/092		Autorisation d'installation d'un échafaudage rue de la Tour	Échafaudage installé au niveau du 13 rue de la Tour dans le cadre de la réfection de la façade de l'habitation Stationnement autorisé sur 1 emplacement	Du 10 au 27/03/2026

DÉLIBÉRATIONS

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Considérant le décès de M. Jean-Jacques LOUVEL, 4^e adjoint au maire au tableau du conseil municipal, survenu le 3 février 2026, M. Pascal PLÉ, dernier candidat de la liste "Le Tréport pour vous" est entré automatiquement au tableau du conseil municipal conformément à l'article L270 du code électoral. Ainsi, a-t-il été convoqué à assister à la séance du conseil municipal prévue le 23 février 2026.

Par courrier daté du 21 février 2026, M. Pascal PLÉ a fait connaître son refus express d'intégrer le conseil municipal.

Dès lors, le nombre de membres en exercice au sein du conseil municipal s'établissait à 26.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2026

DÉLIB. 2026/018

Le 23 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	26	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.			
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.			
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.			
Date de la convocation	17 février 2026				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélié DÉRASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose :

« Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 78 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal du conseil municipal précédent doit être arrêté lors de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance ;

Considérant que le conseil municipal s'est réuni le 09 février 2026 en séance ordinaire à 18h30 en salle du conseil de l'hôtel de ville du Tréport, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal dudit conseil annexé à la présente délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition susmentionnée.

**SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE DEVENU VACANT -
 MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

DÉLIB. 2026/019

Le 23 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	26	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.			
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.			
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.			
Date de la convocation	17 février 2026				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose

« Par délibération n° 2020/044 du 25 mai 2020, conformément à l'article L2122-2 du CGCT, le conseil municipal a fixé à 8 le nombre de poste d'adjoints au maire.

Par délibération n° 2020/045 du 25 mai 2020, M. Jean-Jacques LOUVEL a été élu et a pris rang comme 4^e adjoint au maire au tableau du conseil municipal.

Aussi,

Vu les délibérations du conseil municipal susvisées ;

Vu le code électoral ;

Vu les dispositions des articles L2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales qui prévoient qu'en cas de vacance d'un siège pour quelque cause que ce soit, le conseil municipal doit se prononcer sur la suppression d'un poste d'adjoint au maire rendu vacant ou l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint ;

Considérant que le corps municipal comptait 8 adjoints au maire ;

Considérant la vacance du poste d'adjoint au maire consécutivement au décès de M. Jean-Jacques LOUVEL survenu le 3 février 2026 ;

Considérant que le nombre d'adjoints au maire peut être ramené à 7 sans que la bonne marche de l'administration locale n'en soit altérée ;

Considérant que l'article L270 du code électoral prévoit normalement que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant ;

Considérant le refus formalisé par écrit par M. Pascal PLÉ, dernier candidat de la liste « Le Tréport pour vous » d'intégrer le conseil municipal à la suite du décès de M. Jean-Jacques LOUVEL ;

Je vous propose

- **DE DÉCIDER DE LA SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT AU MAIRE** placé au 4^e rang des adjoints dans le tableau du conseil municipal ;
- **DE FIXER À 7 le nombre d'adjoints au maire ;**
- **DE DÉCIDER** que les adjoints suivant le rang du poste supprimé seront promus au rang supérieur ;
- **DE DIRE** que le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence et établit le nombre de membres en exercice à 26 ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES

DÉLIB. 2026/020

Le lundi 23 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	26	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.			
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.			
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.			
Date de la convocation	17 février 2026				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DÉRASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose :

« À la suite du décès de M. Jean-Jacques LOUVEL, conseiller municipal et adjoint au maire, et considérant le refus de M. Pascal PLÉ, dernier candidat de la liste « Le Tréport pour vous » d'entrer au conseil municipal, il y a lieu de procéder à la modification de la composition des commissions communales permanentes.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22 ;

Vu la délibération n° 2020/055 du 9 juin 2020 relative à la création des différentes commissions communales permanentes et à la désignation de leurs membres ;

Vu la délibération n° 2024/008 du 20 février 2024 modifiant en dernier lieu la composition des commissions municipales permanentes ;

Vu le tableau du conseil municipal établi,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la composition des commissions communales permanentes dans lesquelles siégeait M. Jean-Jacques LOUVEL, et plus particulièrement les 1^e, 3^e, 5^e et 8^e commissions ;

Je vous propose

- **DE DÉCIDER de maintenir les compétences des 9 commissions municipales permanentes** telles que définies par la délibération susvisée ;
- **DE DÉCIDER de la composition de chacune de ces commissions** selon le document annexé à la présente délibération ;
- **DE PRENDRE ACTE que la présente délibération abroge la délibération n°2024/008 du 20 février 2024 ;**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte** les propositions susmentionnées.

5.6 EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

INFORMATION

DÉLIB. 2026/021

Laurent JACQUES rappelle l'obligation de fournir l'état annuel des indemnités des élus et qu'il ne s'agit pas d'une délibération ; par conséquent elle n'est pas mise aux voix.

Le Conseil municipal en prend acte.

MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS APRÈS SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

DÉLIB. 2026/022

Le 23 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	26	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.			
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.			
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.			
Date de la convocation	17 février 2026				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				

Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE
Rapporteur	Laurent JACQUES

Le rapporteur expose

« La délibération n° 2020/047 en date du 25 mai 2020 fixait les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués, et décidait de l'application de la majoration au titre du classement de la commune en station de tourisme.

A la suite du décès de M. Jean-Jacques LOUVEL survenu le 3 février 2026, le conseil municipal a décidé, par délibération n° 2026/019 de supprimer le poste d'adjoint devenu vacant et de fixer le nombre d'adjoints à 7.

Conformément aux dispositions de l'article L2123-20 du CGCT, les indemnités de fonction des élus constituent une dépense obligatoire pour la commune. Elles sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le conseil municipal détermine librement la répartition des indemnités dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale constituée par le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment :

- Les articles L2123-20 à L.2123-24-1 relatifs aux indemnités de fonction des élus municipaux ;
- L'article L2123-22 prévoyant la possibilité de majoration des indemnités de fonction pour les communes classées station de tourisme ;
- L'article L2123-23 relatif aux indemnités du maire ;
- L'article L2123-24 relatif aux indemnités des adjoints ;
- L'article L2123-24-1 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;
- Les articles R2123-23 et suivants relatifs aux modalités de calcul des indemnités ;

Vu le décret en date du 23 avril 2018 paru au journal officiel du 25 avril 2018 classant la commune du Tréport comme station de tourisme ;

Considérant que la suppression d'un poste d'adjoint modifie, de fait, le plafond de l'enveloppe indemnitaire calculée sur la base du nombre réel d'adjoints en fonction ;

Considérant qu'il appartient alors au conseil municipal de redéfinir la répartition des indemnités dans le respect des taux maximaux prévus par les textes et dans la limite de l'enveloppe globale ainsi recalculée ;

Considérant que la commune demeurant classée station de tourisme, les conditions légales permettant l'application de la majoration des indemnités de fonction restent réunies ;

Je vous propose

- **DE FIXER** l'enveloppe indemnitaire globale conformément aux dispositions combinées des articles du CGCT susvisés, sur la base du nombre d'adjoints effectivement en fonction ;
- **DE CONFIRMER** expressément l'application de la majoration des indemnités de fonction prévue par l'article L2123-22 du CGCT au titre du classement de la commune en station de tourisme, et conformément à la délibération n° 2020/047 du 25 mai 2020 ;
- **DE FIXER** les indemnités de fonction des élus, comme exprimées dans le tableau annexe en pourcentage et en montants bruts mensuels correspondants et s'inscrivant dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale ;
- **DE PRENDRE ACTE** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la commune ;

- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte** les propositions susmentionnées.

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHÉS PUBLICS

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SUIVI - ANIMATION OPAH-RU

DÉLIB. 2026/023

Le 23 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	26	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.			
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.			
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.			
Date de la convocation	17 février 2026				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Rachid CHEBI				

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la Ville du TRÉPORT et la Ville d'EU ont engagé une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain (RU) multisites, dispositif pressenti comme le plus adapté pour permettre l'amélioration du parc d'habitat privé sur les deux communes.

Cette étude, conduite en 2023-2024, a permis de définir les périmètres opérationnels d'intervention, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de logements à traiter, les budgets et les outils opérationnels à mobiliser dans le cadre d'une OPAH-RU.

Le périmètre de l'OPAH-RU sera calé sur celui de l'opération de revitalisation de Territoire (ORT) portée par la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS), correspondant aux centres-villes des deux communes.

Une convention de groupement de commandes a été signée entre la Ville du TRÉPORT et la Ville d'Eu pour optimiser les moyens techniques, financiers et humains pour la passation du marché public ; la mission de coordonnateur du groupement assurée par la Ville du TRÉPORT est exercée à titre gratuit.

Une procédure d'appel d'offres ouverte a été lancée afin de recruter un opérateur à qui sera confiée la mise en œuvre de l'opération, appelée communément « suivi-animation ». Cette fonction d'animation conditionne la réussite de l'opération. L'opérateur joue un rôle d'animation et de suivi du projet, d'accueil du public, d'accompagnement technique et social et d'expertise. Il est l'interlocuteur privilégié des propriétaires et assiste les collectivités maîtres d'ouvrage.

La publicité de l'accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de services a été mise en ligne le 3 décembre 2025 sur :

- le BOAMP / JOUE ;
- le site profil d'acheteur « marchés-sécurisés ».

La réception des offres était fixée au 23 janvier 2026 à 12h00.

Trois (3) offres ont été remises par voie dématérialisée.

Après analyse des offres et présentation du rapport d'analyse à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes le 16 février 2026 à 10h30, Monsieur le Maire décide de retenir la société CITEMETRIE de Paris (75014).

Son offre correspond aux attentes techniques et professionnelles détaillées dans le cahier des charges tout en étant la moins-disante. Sa proposition (estimation) s'élève à 730 350€ HT.

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre sera rémunéré aux prix indiqués dans les annexes financières dans la limite maximale de 900 000€ HT, décomposée :

- D'une partie à prix forfaitaires (rémunération fixe totale de 421 000€ HT pour les 5 années) : mobilisation du public ; animation technique et pilotage suivi de l'opération ;
- D'une partie à prix unitaires (rémunération variable en fonction des quantités réellement effectuées) : pour les missions d'ordre général, telles que l'assistance auprès des particuliers ou l'accompagnement des demandeurs, et les missions spécifiques telles que l'accompagnement social sanitaire renforcé auprès des particuliers, les adresses prioritaires et le volet de renouvellement urbain.

Le marché est conclu pour une durée approximative de 66 mois. La durée du marché se confond avec la durée d'exécution des prestations : de la prospection à la prise en charge des dossiers, et jusqu'à réalisation / contrôle des travaux et versement des subventions ; à savoir 60 mois + environ 6 mois pour finaliser les dossiers en cours et rendre le bilan final. La durée de l'accord-cadre commence à courir à partir du premier bon de commande émis.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 février 2026,

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché susvisé avec la SAS CITEMETRIE, ainsi que tout document associé. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

7. FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET VILLE DU TRÉPORT- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

DÉLIB. 2026/024

Le 23 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	26	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.			
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.			
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.			
Date de la convocation	17 février 2026				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose :

« Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026/005 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 pour le budget « Ville du TRÉPORT » ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires approuvé en conseil municipal le 9 février 2026 ;

Considérant la présentation du Budget Primitif « Ville du TRÉPORT » pour l'année 2026 en commission plénière le 19 février 2026 ;

Conformément à l'instruction comptable M 57 ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER** l'équilibre du Budget Primitif « Ville du TRÉPORT » pour l'année 2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 330 467,00 €	17 330 467,00 €
INVESTISSEMENT	9 071 483,00 €	9 071 483,00 €
TOTAL	26 401 950,00 €	26 401 950,00 €

- **DE CHARGER** et de **DONNER au Maire** tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif 2026 ;
- **DE DONNER DÉLÉGATION au Maire** pour réaliser des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

DÉLIB. 2026/025

Le 23 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	26	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.			
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.			

Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
Date de la convocation	17 février 2026	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE	
Rapporteur	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose :

« Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026/006 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 pour le budget « Aires de Camping-cars » ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires approuvé en conseil municipal le 9 février 2026 ;

Considérant la présentation du Budget Primitif « Aires de Camping-cars » pour l'année 2026 en commission plénière le 19 février 2026 ;

Conformément à l'instruction comptable M4 ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER** l'équilibre du Budget Primitif « Aires de Camping-cars » pour l'année 2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	775 350,00 €	775 350,00 €
INVESTISSEMENT	1 246 269,00 €	1 246 269,00 €
TOTAL	2 021 619,00 €	2 021 619,00 €

- **DE CHARGER** et de **DONNER au Maire** tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif « Aires de Camping-cars » 2026 ;
- **DE DONNER DÉLÉGATION au Maire** pour réaliser des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

DÉLIB. 2026/026

Le 23 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	26	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0

Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOON, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
Date de la convocation	17 février 2026	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE	
Rapporteur	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose :

« Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026/007 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 pour le budget « Parcs de Stationnement » ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires approuvé en conseil municipal le 9 février 2026 ;

Considérant la présentation du Budget Primitif « Parcs de Stationnement » pour l'année 2026 en commission plénière le 19 février 2026 ;

Conformément à l'instruction comptable M4 ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER** l'équilibre du Budget Primitif « Parcs de Stationnement » pour l'année 2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	394 952,00 €	394 952,00 €
INVESTISSEMENT	324 739,00 €	324 739,00 €
TOTAL	719 691,00 €	719 691,00 €

- **DE CHARGER** et de **DONNER au Maire** tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif « Parcs de Stationnement » 2026 ;
- **DE DONNER DÉLÉGATION au Maire** pour réaliser des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ les propositions susmentionnées.**

7.2 FISCALITÉS

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2026

DÉLIB. 2026/027

Le 23 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	26	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.			
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.			
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.			
Date de la convocation	17 février 2026				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélié DÉRASSE				
Rapporteur	Rachid CHELBI				

Le rapporteur expose :

« Le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale des collectivités territoriales doit intervenir avant le 15 avril de chaque année. Ce vote s'appuie sur l'état fiscal n°1259 transmis par les services fiscaux de l'État.

Cet état retrace les bases prévisionnelles des impositions directes locales :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB),
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB),
- La taxe d'habitation (TH).

À la suite de la réforme fiscale supprimant la taxe d'habitation, la commune garde uniquement la main sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

L'engagement pris de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pendant toute la durée du mandat qui s'achève a été rappelé le 9 février dernier à l'occasion de la présentation du rapport d'Orientations Budgétaires pour 2026.

Je vous propose

- **DE MAINTENIR** en 2026 les taux d'imposition de fiscalité directe locale comme suit :
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** **51,89 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** **40,87 %**
 - **Taxe d'habitation sur résidences secondaires et logements vacants :** **20,11 %**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

7.5 SUBVENTIONS

SUBVENTION 2026 - CCAS

DÉLIB. 2026/028

Le 23 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	26	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.			
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.			
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.			
Date de la convocation	17 février 2026				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE				
Rapporteur	Rachid CHELBI				

Le rapporteur expose :

« Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R123-25 du Code de l'action sociale et des familles énumérant les recettes du CCAS,

Vu la délibération n°2025/119 du 16 décembre 2025 portant acompte sur subvention 2026 au CCAS ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 janvier 2026 ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif ;

Considérant que le CCAS met en œuvre la politique sociale de la Ville et qu'au titre de sa mission obligatoire, il se doit de garantir à tous les publics fragilisés un égal accès à la solidarité publique et aux droits sociaux ;

Considérant les missions qui lui sont confiées en matière de service d'aide à la personne, pour le maintien des personnes âgées ou vulnérables, à leur domicile ;

Considérant que pour accomplir ses missions, le CCAS sollicite l'attribution de subventions d'équilibre pour ses budgets, à hauteur de 120 000€, réparties comme suit :

Budget 41400 (M57)	Actions sociales	20 000€
Budget 41401 (M22)	Service aides à domicile	100 000€

Je vous propose

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions d'équilibre au CCAS au titre de l'année 2026 pour les montants suivants :

Budget 41400 (M57)	Actions sociales	20 000€
Budget 41401 (M22)	Service aides à domicile	100 000€

- **DE DIRE** que ces subventions pourront éventuellement être réévaluées en cours d'exercice 2026 ;
- **DE PRÉVOIR l'inscription des crédits** au budget principal de la Ville, exercice 2026, chapitre 65, article 657363 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

M. le Maire profite de l'occasion pour remercier et féliciter les membres du conseil d'administration ainsi que l'équipe du CCAS pour les bons résultats obtenus ces dernières années et plus particulièrement pour l'année 2025 qui permettent de réduire la subvention d'équilibre.

7.10 DIVERS

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU SMUR - ANNÉE 2026

DÉLIB. 2026/029

Le 23 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	26	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.			
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.			
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.			
Date de la convocation	17 février 2026				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Nathalie VASSEUR				

Le rapporteur expose

« Par courrier daté du 16 janvier 2026, Monsieur le Maire de la Ville d'Eu sollicite le conseil municipal du Tréport, en vue de l'obtention d'une participation au fonctionnement du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR).

A cet effet, il rappelle que le conseil municipal d'Eu avait porté la contribution, qui repose sur le volontariat, à 0.50€ par habitant et que le SMUR est intervenu 73 fois sur la commune du Tréport en 2025.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Considérant que la population légale de la Ville du Tréport au 1^{er} janvier 2026 s'établit à 4 469 habitants ;

Je vous propose

- **DE PRENDRE ACTE** que la participation de la Ville du TRÉPORT au fonctionnement du SMUR au titre de l'année 2026 sera de 2 234.50 € ;
- **DE PRENDRE ACTE** que des crédits suffisants sont inscrits au chapitre 011 du budget principal et que la dépense sera imputée à l'article 6281 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX**DÉLIB. 2026/030**

Le 23 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	26	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.			
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.			
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.			
Date de la convocation	17 février 2026				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE				
Rapporteur	Mélanie DELGOVE				

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération n° 2025/093 du 18 novembre 2025 approuvant le livret des tarifs communaux ;

Considérant la création d'une aire de camping-cars chemin de Mancheville, Domaine CRÈVECOEUR, pour l'accueil des salariés du grand chantier EPR2 et par conséquent la nécessité de fixer les redevances dues pour le stationnement et les services qui y seront proposés ;

Je vous propose

- **D'ADOPTER** les tarifs applicables aux usagers conformément au livret des tarifs communaux annexé à la présente délibération ;
- **DE PRENDRE ACTE** que l'effectivité de l'application de ces tarifs est fixée au 1^{er} mars 2026, sauf mention contraire dûment signalée et matérialisée dans ledit livret ;
- **DE PRENDRE ACTE que, dans l'attente de l'application des nouveaux tarifs, les tarifs objet de la délibération n° 2025/093 du 18 novembre 2025 s'appliquent jusqu'au 28 février 2026 inclus ;**
- **DE PRENDRE ACTE** que toute modification de tarifs fera l'objet d'une délibération du conseil municipal ;

- **D'AUTORISER M. le Maire** ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

VALORISATION DES MOYENS LOGISTIQUES MIS À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

DÉLIB. 2026/031

Le 23 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	26	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	21	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents ayant donné pouvoir	1	Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE.			
Absentes excusées	2	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Cécile CORPELET.			
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.			
Date de la convocation	17 février 2026				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DÉRASSE				
Rapporteur	Nathalie VASSEUR				

Le rapporteur expose :

« Depuis le 1^{er} janvier 2024, la valorisation des moyens logistiques mis à disposition des associations et autres organismes est effectuée chaque année

Ces éléments sont communiqués aux associations, au titre d'avantages en nature, dans le même temps que l'information qui leur est donnée quant aux subventions de fonctionnement et pour des animations ponctuelles ayant été votées par le conseil municipal.

Servent à déterminer la valeur annuelle des moyens logistiques, les coûts de fonctionnement et charges de personnel de l'exercice N-1.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la valeur des moyens logistiques au regard des coûts de fonctionnement et charges de personnel de l'exercice N-1 ;

Je vous propose

- **DE FIXER** les nouvelles valeurs des moyens logistiques à compter du 1^{er} janvier 2026, selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **DE RAPPELER** que le champ d'application de la mise à disposition gratuite de moyens logistiques concerne les associations locales ou ayant un intérêt local, social, humanitaire ou patriotique, ainsi que les C.E. dont le siège social est établi au TRÉPORT ;
- **DE DIRE** que les valeurs fixées seront actualisées par nouvelle délibération du conseil municipal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

Au terme de ce conseil, M. le Maire fait remarquer que toutes les délibérations ont été approuvées, à l'unanimité. Remercie l'assemblée.

QUESTIONS ORALES

Intervention de Mme Corinne MILLIEN :

« Le président de l'association « Cap Le Tréport » a envoyé un mail à M. Philippe POUSSIER concernant un dépôt qui se trouve sur la commune du Tréport. M. POUSSIER nous a répondu en informant qu'il y avait effectivement un merlon contenant environ 1 500m³ de terres polluées qui avait été réalisé par la commune en 2012 afin de confiner des matériaux, ce qui représente à peu près 150 camions de 10m³. Je ne conteste pas cette décision. Je me pose diverses questions et je voudrais simplement savoir : quelle était l'origine de cette pollution ? S'agissait-il de polluants chimiques ou biologiques ? Si c'était de l'amiante ? Les terres étaient-elles classées comme déchets dangereux ? Y avait-il des analyses chimiques consultables en mairie ? Y avait-il un arrêté préfectoral ou une réglementation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) ou en tant que déchets ? Est-ce que la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ou un service de l'État assure un contrôle de ce merlon ? Je voudrais savoir également si des contrôles réguliers étaient réalisés depuis 2012 ? Y avait-il des analyses de lixiviats et/ou s'il y en avait où allaient-ils car il a été fait état d'un système de drainage qui avait été mis au point ? Je voudrais savoir si ce système fonctionnait toujours, qui le surveillait et qui le contrôlait ? Existe-t-il un plan de réhabilitation du site ? Je sais cela fait beaucoup de questions. »

Réponse de M. le Maire :

« On va essayer d'y répondre. Je donnerai la parole à Philippe POUSSIER qui pourra apporter des précisions. Je rappelle que, depuis le début du mandat, on a essayé de répondre à toutes les questions qui étaient posées en fin de réunion. Je rappelle que le règlement du conseil municipal

prévoit que les questions doivent être reçues 48h à l'avance sinon la réponse est donnée au conseil municipal suivant.

Mme Corinne MILLIEN

« Je m'en excuse, je n'étais pas au courant »

M. le Maire

« Je reste persuadé que sur la dizaine de questions que vous avez posée, nous ne pourrions pas répondre à tout ce soir mais nous le ferons ultérieurement.

Avant de donner la parole à Philippe. Je précise qu'il s'agit de terres confinées sous membrane. Les photos remises par l'association « Cap Le Tréport » montrent que la terre végétale qui avait été posée dessus a disparu à l'angle du début du merlon en raison de l'érosion. Cette demande permettra de remettre en état ce merlon. Ces travaux, comme vous l'avez rappelé, ont été réalisés en 2012, année où je n'étais pas maire et où un changement côté administratif des services techniques avait été effectué. A la suite de ce questionnement et des recherches, une partie des réponses a été retrouvée et envoyée à M. DUQUET, que vous représentez ce soir. Philippe a répondu avec les éléments qu'il avait. Il manque encore quelques éléments pour approfondir la réponse. Une réponse complète sera envoyée le moment venu. Une chose est sûre cela a été fait en bonne et due forme et que tout a été confiné, comme toute terre polluée. Il existe 2 choix lorsque l'on se retrouve avec de tels matériaux : les confiner sous membrane ou les mettre en décharge avec des frais conséquents pour la commune qui font exploser le budget. La Commune avait choisi la première option en 2011/2012. Je vous propose de nous laisser l'ensemble de vos questions posées ce soir. On essaiera d'y répondre plus précisément par la suite. »

Intervention de Philippe POUSSIER

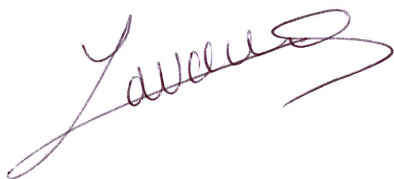
« Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Effectivement, M. Jacky DUQUET m'a interpellé sur une question environnementale en tant que président de l'association « Cap Le Tréport ». Une réponse lui a été adressée, ce matin. J'attends son retour et s'il y a un complément de réponse à lui donner nous le ferons très prochainement. »

Mme Corinne MILLIEN

« Je vous en remercie beaucoup. »

M. le Maire lève la séance à 19h10.

Signature du secrétaire de séance



Signature du Maire

